

p. B. 23. 21. Philip. 1
 N.A. 14. 62a 3 Phil. 0

80

Notice pour les Affaires administratives
 concernant notre mission aux Philippines

Les principaux arguments en faveur de la création aux Philippines d'une mission diplomatique ont été exposés à maintes reprises. Il nous paraît, par conséquent, inutile de les répéter ici. Sans vouloir entrer de nouveau dans le détail de ces arguments, il nous semble utile toutefois de les résumer comme suit :

1) Echanges commerciaux :

	<u>Exportations de Suisse</u>	<u>Importations en Suisse</u>
1947	6'252'000.-	25'853'000.-
1948	14'057'000.-	26'794'000.-
1949 (Janv. avril)	5'202'000.-	ca. 3'350'000.-

- 2) Colonie suisse. Alors qu'à la fin de 1947, la colonie comptait 330 personnes, elle comprend aujourd'hui 380 ressortissants suisses, et il est à prévoir que ce chiffre continuera à augmenter. La colonie suisse compte parmi les plus importantes colonies étrangères aux Philippines. 130 maisons suisses y sont représentées.

Sans doute, les Philippines pourront offrir des possibilités intéressantes d'émigration à nos compatriotes.

- 3) Les Etats-Unis entretiennent une Ambassade à Manille. La Chine, la Grande-Bretagne, l'Italie, la France, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suède, l'Equateur, la Norvège et la Belgique entretiennent des Légations, l'Argentine et le Danemark ouvriront également une Légation prochainement. L'Australie entretient un Consulat général. Seuls le Portugal et la Suisse ne sont représentés que par des Consulats.

Il s'est avéré que le Gouvernement philippin souhaiterait que la Suisse entretint un chef de mission avec résidence à Manille. Il semblerait en outre que le Gouvernement philippin aurait l'intention de créer en Suisse un Consulat qui pourrait un jour ou l'autre se transformer en mission diplomatique (voir annexe).

- 4) Intérêts financiers. Les avoirs des maisons suisses aux Philippines sont évalués à 50 millions de francs suisses.

./.



- 2 -

Les affaires traitées par les maisons d'assurances suisses sont assez importantes : les primes annuelles d'assurance et de réassurance se montent à un total d'environ 3 millions et demi de francs suisses. Les maisons d'assurances ont exprimé l'intérêt qu'elles attacheraient à la création d'une mission diplomatique suisse aux Philippines.

La notice ci-jointe des Affaires financières fournit des détails sur cette question.

* * * * *

Il ressort des études entreprises par notre Département et par le Consulat de Suisse à Manille que presque tous les milieux intéressés s'accordent à penser qu'il serait opportun d'ouvrir une Légation aux Philippines, mais que certains estiment qu'étant donné surtout notre politique d'économie, la transformation de notre Consulat en une Légation ne devrait pas intervenir immédiatement.

Compte tenu de ces considérations, nous nous demandons s'il ne serait pas indiqué de proposer dès maintenant aux Chambres la création d'une Légation aux Philippines, tout en remettant à une date ultérieure la réalisation de ce projet. Nous montrerions ainsi au Gouvernement philippin l'intérêt que nous attachons au développement de nos relations avec ce pays et, d'autre part, la décision des Chambres nous permettrait d'agir sans tarder lorsque les circonstances sembleraient opportunes. Quand nous avons parlé de cette question à M. Grassli, à son retour de voyage en Extrême Orient, une solution semblable lui a paru souhaitable.

Berne, le 1er août 1949.

Copie envoyée à : Consulat de Suisse à Manille
M. O. Zipfel, Délégué aux possibilités de travail
Ofiant
Division du Commerce